

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2017**

**26 ET 27 JANVIER**

**N° 2017/E1/003**

**REPONSE DE M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller Exécutif  
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Mattea CASALTA  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : COMMERCE EN DIFFICULTE DANS LES CENTRES-VILLES.**

Madame la Conseillère,

Comme vous le savez certainement, je considère que les activités commerciales et artisanales sont déterminantes dans notre tissu économique et que dès ma prise de fonction j'ai fait l'amer constat que les dispositifs antérieurs les avaient trop souvent négligées.

C'est la raison pour laquelle je me suis personnellement investi dans la tenue des Assises des TPE et des PME de Corse aux côtés des socio-professionnels, de l'Etat et de la Secrétaire d'Etat en charge de ce secteur afin que des dispositions spécifiques soient imaginées et surtout, vous en conviendrez, financées !

Des propositions ont été formulées lors de ces Assises et, l'implication de l'ADEC au côté des représentants des TPE, a permis d'obtenir une série de mesures concrètes et financées puisqu'une ligne spécifique du PEI est venue accompagner les décisions arrêtées. On dénombre principalement :

- Des mesures d'ingénierie financière destinées à soutenir en trésorerie les entreprises du commerce et de l'artisanat pour leur permettre de résister à une mauvaise conjoncture mais aussi pour favoriser leur nécessaire adaptation aux nouveaux modes de consommation. Je pense notamment à une utilisation des techniques de l'e-commerce qui peut parfaitement associer le numérique et le maintien d'une activité en centre urbain.
- Alors que le FISAC national est trop difficile à mobiliser avec des contours financiers soulèvent bien trop faibles au regard des enjeux, nous avons obtenu une territorialisation de ce dispositif au sein d'une mesure spécifique créée dans le cadre du SRDE2i et dont le financement sera lui aussi assuré par la ligne supplémentaire du PEI. Cela permettra de soutenir les commerces dans les centres urbains au sein d'opérations concertées et d'ampleur.

De surcroît, rien ne fait obstacle à ce que les entreprises des centres urbains, par le biais d'associations de commerçants et/ou via des actions des chambres consulaires, proposent le financement d'actions d'animation et de communication en mobilisant des fonds régionaux et des fonds communautaires.

Dès cette année, c'est au total plus de 5 millions d'euros qui seront mobilisables en additionnant toutes les sources de financement prévues. Au minimum 20 millions d'euros seront injectés d'ici à 2020 pour les TPE et les centres urbains. Cette action est donc à la fois conséquente, immédiate et pérenne.

Comme vous pouvez le constater une véritable palette de mesures opérationnelles est désormais à l'œuvre pour accompagner le commerce de centre urbain qui ne doit pas mourir en regardant impuissant la construction de centres commerciaux gigantesques totalement inadaptés à ce que nous souhaitons pour notre économie.

Ce qui me fait vous dire en guise de conclusion que, si l'ADEC a d'ores et déjà prévu des moyens et des outils financés par la Collectivité Territoriale de Corse, l'Etat et l'Union européenne, les communes et les intercommunalités doivent aussi se saisir pleinement de leur responsabilité dans l'équilibre commercial.

D'une part, il me semblerait à tout le moins logique que les collectivités et EPCI concernés participent à cet effort budgétaire car il paraîtrait toutefois étrange que la Collectivité Territoriale de Corse pallie financièrement les conséquences de décisions d'aménagement commercial qui lui échappent totalement.

D'autre part, dans le respect des compétences de chacun, il a été formellement rappelé par la stratégie de Riacquisitu Economicu adoptée en décembre que tous les territoires de l'île doivent mettre au cœur de leurs politiques d'aménagement la notion d'équilibre artisanal et commercial entre centre et périphérie. L'action économique conduite par l'ADEC tiendra compte des dérives passées et veillera à ce que des réponses locales soient à la hauteur.

Enfin, votre question me permet de rassurer les commerçants et les artisans des centres urbains qui s'inquiètent légitimement, et de leur dire aussi que notre majorité les entend, met en œuvre des réponses au plus vite et est à leur côté.

Je vous remercie.